

Ref : CA2025/73

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE DE DOSSIER D'ACCREDITATION DU MASTER ENSEIGNEMENT ET ÉDUCTION (M2E)

⦿ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 décembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux-III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne

Vu la délibération CFVU2025/25-1106 de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 26/11/2025 portant avis défavorable de la CFVU concernant la demande de dossier d'accréditation du master enseignement et éducation (M2E),

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

⦿ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la demande de dossier d'accréditation relatif au master enseignement et éducation (M2E), telle que figurant en document ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 19 décembre 2025.

Membres présents	19
Membres représentés	16
Nombre total (membres présents + membres représentés)	35
Nombre d'abstention (s)	7
Nombre de votants	28
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	28
Nombre de suffrages pour	18
Nombre de suffrages contre	10

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

21 JAN 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

20 JAN 2026